

Envoyé en préfecture le 30/01/2023

Reçu en préfecture le 30/01/2023

Publié le

ID : 085-200071629-20230126-260123AG04-DE

www.challansgois.fr

Rapport sur la structure des effectifs et la situation en matière d'égalité Femmes-Hommes 2022



Challans Gois

Communauté

SOMMAIRE

Préambule	2
1. LA STRUCTURE DES EFFECTIFS	3
1.1) Répartition des effectifs permanents.....	3
1.2) Répartition des effectifs par catégorie	3
1.3) Répartition des effectifs par filière	3
1.4) Répartition des effectifs par tranche d'âge.....	4
2. TEMPS DE TRAVAIL	4
3. ANALYSE EGALITAIRE HOMMES/FEMMES	4
3.1) Analyse en chiffres	4
3.2) Répartition par Cadre Statutaire.....	5
3.3) Répartition par catégorie	5
3.4) Répartition par Pôle	6
3.5) Répartition par tranche d'âge.....	6
3.6) Synthèse de l'analyse égalitaire hommes/femmes	7



Préambule :

Le rapport de présentation retrace la structure des effectifs permanents de Challans Gois Communauté sur l'année 2022 avec une analyse de l'évolution au cours de l'année.

Les différentes données chiffrées sont présentées en équivalent temps plein (ETP) soit 1 ETP pour une personne travaillant 1 607 H par an.

1. LA STRUCTURE DES EFFECTIFS

1.1) Répartition des effectifs permanents

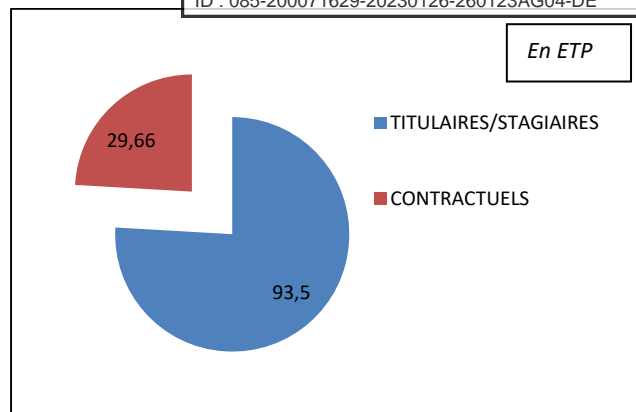
Au 31 décembre 2022, Challans Gois Communauté comptabilise 123,2 ETP dont 29,7 ETP contractuels permanents.

Les agents titulaires ou stagiaires représentent 76 % des effectifs globaux.

A titre de comparaison, au niveau national 75 % des agents sont fonctionnaires.*

Au 31 décembre 2021, les effectifs étaient de 114,3 ETP dont 24,8 ETP contractuels permanents.

Une évolution de 8,9 ETP au cours de l'année liée à la reprise de certaines compétences (Ecluses...) ou à des recrutements souhaités par les élus pour consolider les services (PCAET, Jeunesse, Prévention routière, Planification urbaine, Habitat, Petites Villes de Demain...). A noter la délégation du service public pour l'espace aquatique avec le départ de deux agents.

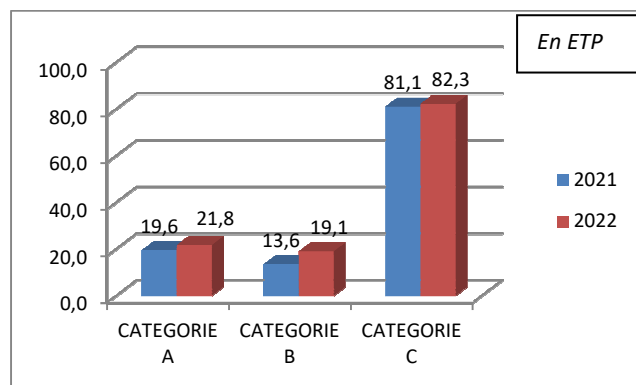


1.2) Répartition des effectifs par catégorie

Les effectifs sont composés de 67 % d'agents de la catégorie C, viennent ensuite la catégorie A à 18 % et la catégorie B qui représente 15 %.

A titre de comparaison, les effectifs nationaux sont représentés de 75 % d'agents de catégorie C, 12 % de catégorie B et 13 % de catégorie A.*

L'évolution des effectifs 2022 concerne principalement la catégorie B (+5,5 ETP), qui s'explique par le passage du grade d'Auxiliaire de puériculture de Catégorie C en Catégorie B. A noter que les catégories A et C ont légèrement augmenté (+2,2 ETP Cat A et +1,2 ETP Cat C).

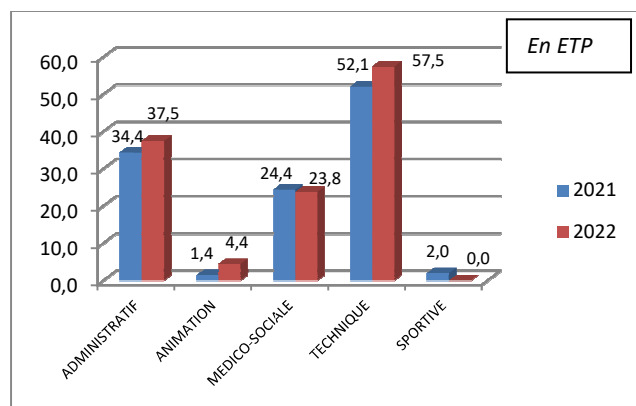


1.3) Répartition des effectifs par filière

Avec 57,5 ETP, la filière technique est la plus représentée (47 % des effectifs), suivie de la filière administrative avec 37,5 ETP (30 % des effectifs) et médico-sociale avec 23,8 ETP (19 % des effectifs). Le reste des effectifs est réparti dans la filière animation avec 4,4 ETP (4% des effectifs).

A titre de comparaison, au niveau national, 47 % des effectifs sont originaires de la filière technique et 27 % sont issus de la filière administrative.*

L'évolution des effectifs 2022 est répartie entre les filières administrative (3,1 ETP), animation (3,0 ETP) et technique (5,4 ETP).



1.4) Répartition des effectifs par tranche d'âge

La tranche d'âge 41-50 ans est la plus importante avec 28 % des effectifs. Vient ensuite la tranche d'âge 31-40 ans avec 27 %.

A noter que 14 % des effectifs actuels seront amenés à partir à la retraite à l'horizon 2026. Les Pôles Environnement et Cohésion sociale seront les plus impactés par ces départs avec respectivement 8,3 ETP et 6,2 ETP.

La moyenne d'âge de la Communauté de Communes est identique à celle de l'année précédente soit 44 ans. Les plus de 50 ans représentent 35 % des effectifs totaux.

A titre de comparaison, au niveau national 43 % des effectifs ont plus de 50 ans. La moyenne d'âge est de 46 ans.

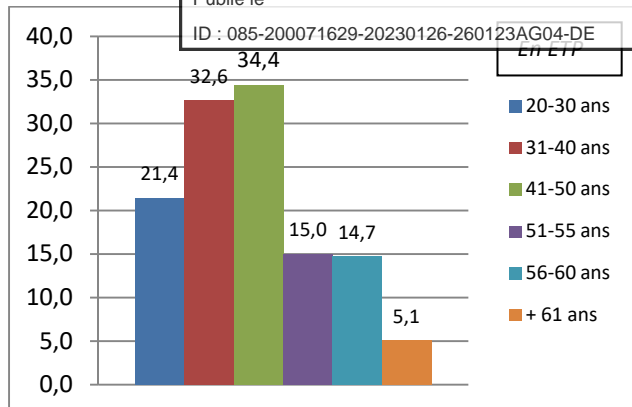
Envoyé en préfecture le 30/01/2023

Reçu en préfecture le 30/01/2023

Publié le

S²LO

ID : 085-200071629-20230126-260123AG04-DE



**Chiffres issus du rapport annuel sur l'état de la fonction publique de la DGAFP Edition 2022.*

2. TEMPS DE TRAVAIL

Le nombre d'heures réellement travaillées en 2022 par les agents de Challans Gois Communauté est de 197 918 heures.

L'organisation du temps de travail est structurée de la façon suivante :

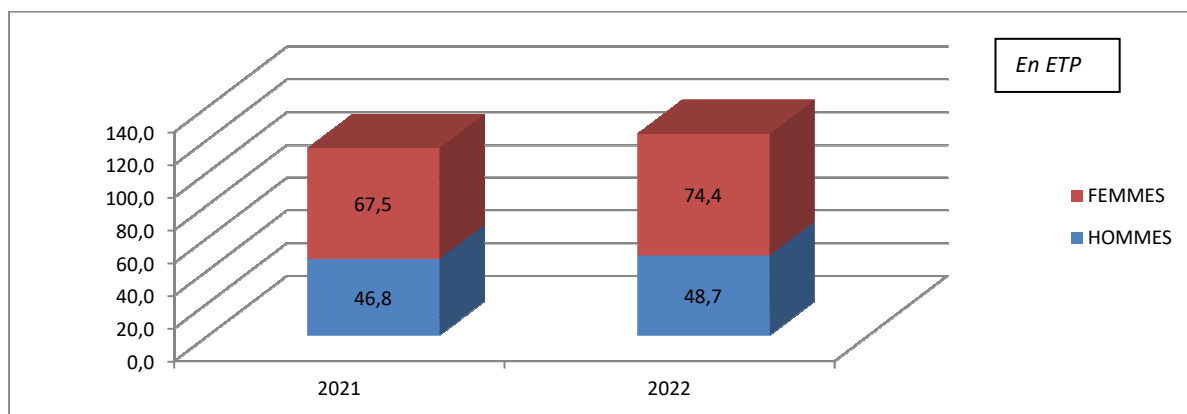
- 33,4 % des agents travaillent sur un cycle hebdomadaire de 39 h 00 par semaine et bénéficient de 21 jours de RTT,
- 51,9 % des agents travaillent sur un cycle mensuel de 35 h 00 et ne bénéficient pas de RTT,
- 4,4 % des agents travaillent sur un cycle annuel et ne bénéficient pas de RTT,
- 7,8 % des agents travaillent sur un temps partiel de 28 h 00,
- 2,5 % des agents travaillent à moins de 28 h 00.

3. ANALYSE EGALITAIRE HOMMES/FEMMES

3.1) Analyse en chiffres

En 2022, les effectifs de Challans Gois Communauté sont de 123,2 ETP dont 60 % pour les femmes et 40 % pour les hommes.

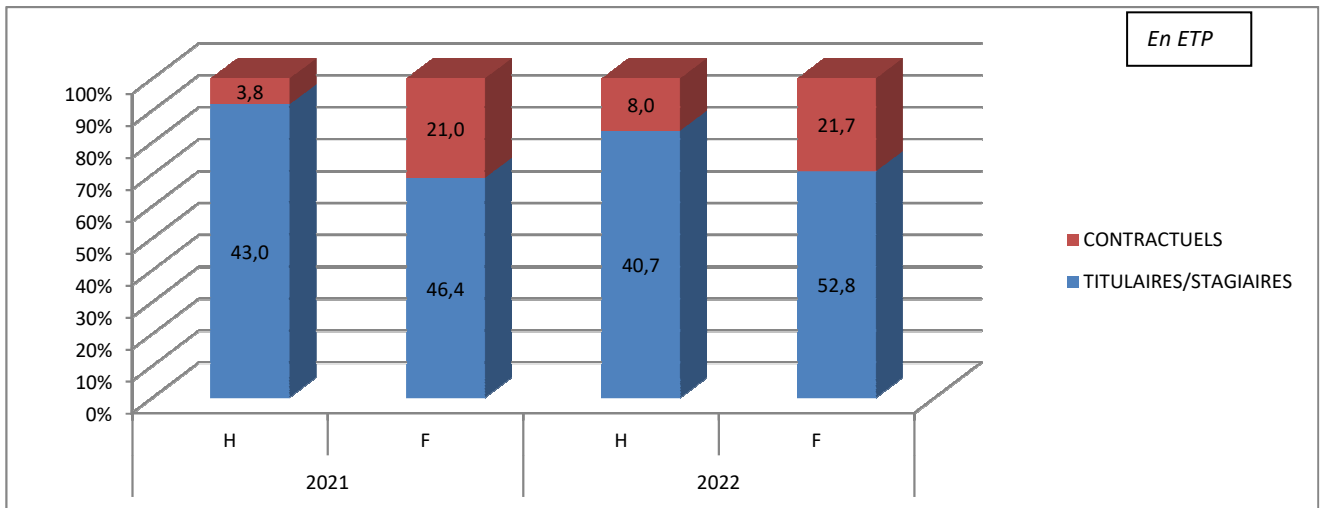
L'augmentation des effectifs pour l'année 2022 concerne principalement le personnel féminin (+7,0 ETP).



3.2) Répartition par Cadre Statutaire

71 % des femmes sont titulaires ou stagiaires alors que les hommes sont titulaires de leur grade à 84 %. Par ailleurs 73 % des agents contractuels sont des femmes.

Les effectifs féminins titulaires d'un grade de la fonction publique ont augmenté de 6,4 ETP et les effectifs féminins contractuels sont restés identiques.

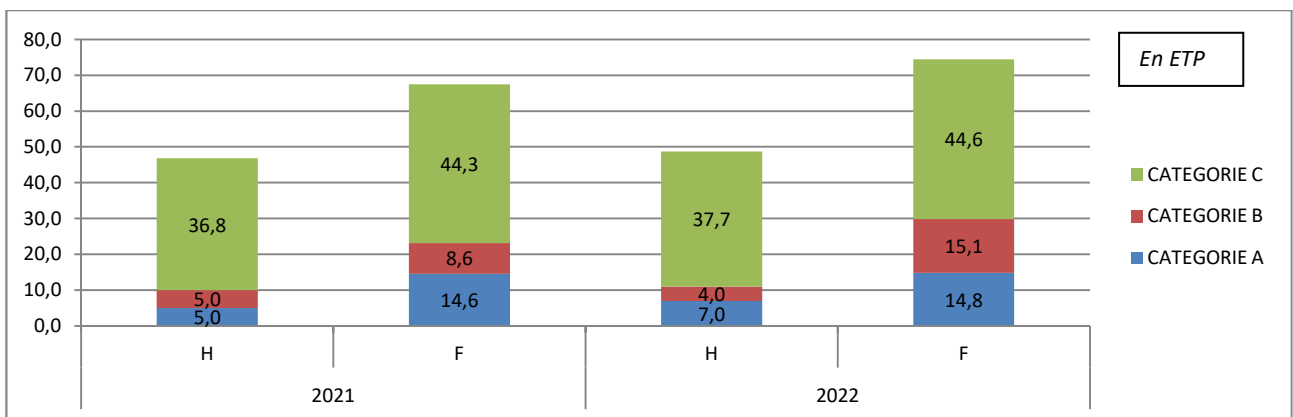


3.3) Répartition par catégorie

La catégorie C demeure la plus représentée autant chez les hommes (77 %) que chez les femmes (60 %). Les effectifs féminins sont en supériorité numérique par rapport aux effectifs masculins dans toutes les catégories avec +7,8 ETP en catégorie A, +11,1 ETP en catégorie B et +6,8 ETP en catégorie C.

En ce qui concerne les effectifs féminins, on peut noter que les agents en catégorie B sont légèrement supérieurs à la catégorie A, ce qui s'explique par le passage de plusieurs agents provenant de la filière médico-sociale qui ont basculé de la catégorie C vers la catégorie B en 2022.

Les effectifs masculins sont restés pratiquement identiques au cours de l'année 2022.

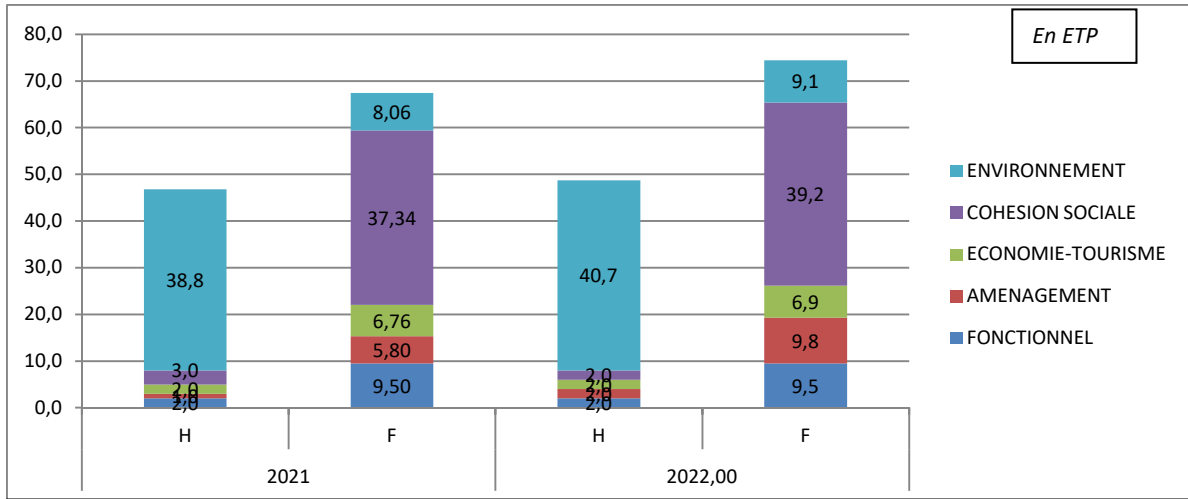


3.4) Répartition par Pôle

Les effectifs de Challans Gois Communauté sont répartis en 5 pôles.

Les effectifs masculins sont principalement recensés sur le Pôle Environnement (84 % du nombre total d'hommes) alors que chez les femmes, les effectifs sont répartis en majorité dans le Pôle Cohésion Sociale avec 53 % des effectifs. La répartition des femmes est plus équitable au sein des autres pôles avec 13 % pour le Pôle Fonctionnel, 12 % pour le Pôle Environnement, 13 % pour le Pôle Aménagement et 9 % pour le Pôle Economie-Tourisme.

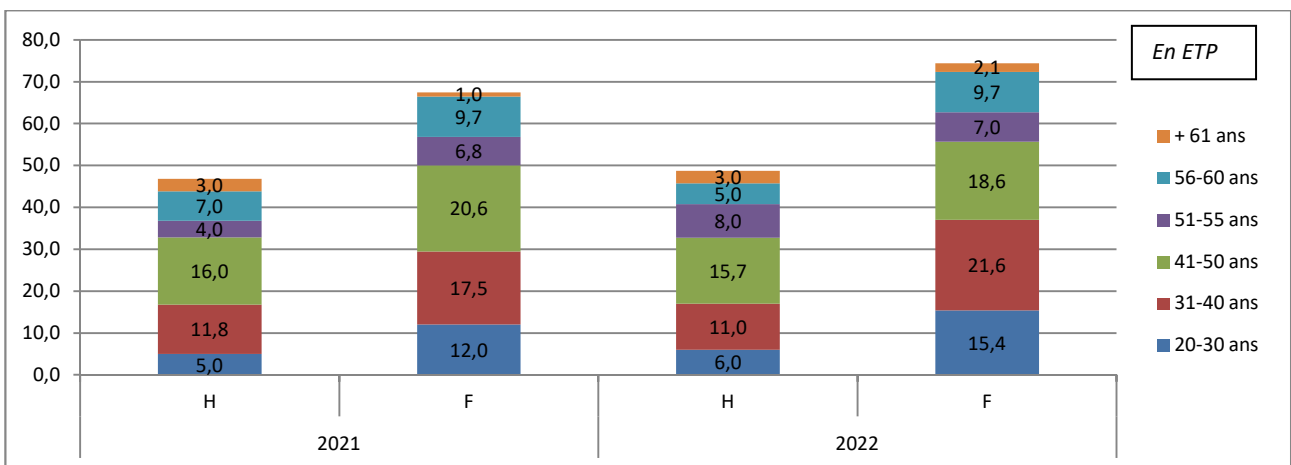
Pour l'année 2022, l'évolution chez les femmes se situe principalement sur le Pôle Aménagement (+4 ETP). On note également, une légère augmentation au sein des Pôles Cohésion sociale et Environnement.



3.5) Répartition par tranche d'âge

Pour les effectifs masculins la tranche d'âge la plus représentée est celle de 41-50 ans avec 32 % puis celle de 31-40 ans avec 23 %. Pour les effectifs féminins c'est la tranche d'âge 31-40 ans qui est la plus importante, avec 29 %, puis 41-50 ans avec 25 % des effectifs.

A noter que 12 % des femmes et 14 % des hommes seront amenés à partir à la retraite à l'horizon 2026.



3.6) Synthèse de l'analyse égalitaire hommes/femmes

Au 31 décembre 2021, le nombre de femmes était déjà supérieur à celui des hommes au sein des effectifs de Challans Gois Communauté (67,5 ETP femmes contre 46,8 ETP hommes) et au 31 décembre 2022, la différence entre le personnel féminin et masculin est encore accrue (74,4 ETP femmes contre 48,7 ETP hommes).

L'augmentation des effectifs en 2022 est de 8,9 ETP. Cette augmentation est équitable entre les postes statutaires (+4,1 ETP) et contractuels (+4,8 ETP). Ces données s'expliquent par des recrutements qui ont pu être effectués sur des postes statutaires ou contractuels en fonction des profils recherchés par la collectivité.

D'un point de vue global, dans l'ensemble des catégories, les effectifs féminins sont plus nombreux que les effectifs masculins. La catégorie C est la plus représentée au sein de la Communauté de Communes avec 77 % des effectifs masculins et 60 % des effectifs féminins. A noter que le personnel en catégorie B a connu une importante augmentation, ce qui s'explique par le passage d'une catégorie à l'autre lors de la réforme de la filière médico-sociale pour certains grades.

Les effectifs masculins sont en grande majorité dans le Pôle Environnement avec 84 % des hommes, incluant le service collecte des déchets et le service technique. Le reste des effectifs masculins est réparti de manière égale dans les autres pôles. On retrouve des données similaires avec les effectifs féminins qui sont en majorité au sein du Pôle Cohésion sociale (55% des effectifs), dans lequel on retrouve notamment la Petite Enfance, le Portage de repas, la jeunesse. Le reste des effectifs féminins est réparti de manière quasiment identique entre les autres pôles.

La répartition par tranche d'âge révèle que 54 % des effectifs sont répartis dans les tranches d'âges de 31 à 50 ans. A noter un renouvellement des effectifs à venir à l'horizon 2026, avec 14 % des agents qui seront amenés à partir à la retraite (56 ans et plus). Les Pôles Environnement et Services à la Population seront les plus impactés par ces futurs départs avec respectivement 8,3 ETP et 6,2 ETP.